

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

TITRE : Ingénierie LEADER – Recrutement d’un animateur LEADER/chargé de développement territorial

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 13 février 2015, le comité syndical du SyMPaC a validé la candidature à l’appel à projet LEADER 2014-2020, proposé par le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais.

La commission permanente du Conseil Régional, réunie le 6 juillet 2015, a retenu le SyMPaC parmi neuf territoires lauréats.

Par cette mesure, le SyMPaC se voit attribuer une enveloppe de 1.235 millions d’euros.

Dans le cadre de ses compétences, le SyMPaC est porteur de la démarche Pays qui implique des tâches liées au montage d’actions, et de coordination de financements entre la Région et les acteurs locaux.

Compte tenu de l’importance de ces tâches, le besoin apparaît de procéder au recrutement à temps plein d’un animateur.

Le recrutement de cet animateur sera effectif au 14 mars 2019 pour une durée d’un an renouvelable dans la limite de 2 ans maximum comme le permet l’article 3-2 (vacance temporaire d’emplois dans l’attente du recrutement d’un fonctionnaire. L’animateur de ce fond sera rémunéré(e) sur le grade d’un attaché territorial 5^{ème} échelon Indice brut 558.

Le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaire relatives à la fonction publique territoriale, lui sera appliqué.

La dépense sera imputée au budget de l’exercice correspondant à l’occupation du poste.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- autoriser le recrutement de cet emploi selon les dispositions susmentionnées ;
- m’autoriser à signer le contrat et toute pièce utile à son exécution.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 12 mars 2019
- son envoi à l’affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 12 mars 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

ADOPTE A L’UNANIMITE

Le Président

Emmanuel AGIUS





COMITE SYNDICAL DU 8 MARS 2019

Le huit mars de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-six février deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents :

Mmes Natacha BOUCHART, Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Philippe VERON (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Olivier MAJEWICZ (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Bruno DEMILLY, Ludovic LOQUET, Christian SALVARY (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

MM. Guy ALLEMAND, Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), René LOTTE (pouvoir Mme DENIELE), Pascal PESTRE (pouvoir Mr LELIEVRE), Henri-Christian SEREDNICKI (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, MM. Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Julien RENAULT, Patrick WAY (pouvoir Mr MAJEWICZ), Guy VERMERSCH (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. François LE GALL (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (pouvoir Mme CHEVALIER), Fabrice PONTHEU, Jean-Luc MAROT (pouvoir Mr PREVOST), Marc MEDINE, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr DEMILLY), Pierre PREVOST, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient Absents :

M. Yves ENGRAND (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq).